



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

Réunion du 27 Septembre 2021

Président : D. DRESCOT

Membres présents : J. MALIN, R. AYMARD (U2C2F), E. BERTIN, P. PEALAT, P. PEZAIRE, J. SANTINI (UNECATEF), B. VELLUT.

Membres excusés : JL. HAUSSLER (GEF), G. BUER (CTR Formation), P. BERTHAUD (DTR), (DTR) D. RAYMOND.

Assiste : Jean-Philippe PERRIN (Référént Administratif CRSEEF LAuRAFoot).

.....

RAPPEL : la CRSEEF précise que toute demande de dérogation ou d'information d'absence de l'éducateur en charge de l'équipe doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr ou par courrier.

Les décisions de la C.R.S.E.E.F. sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

1 / Correspondances diverses - Informations :

Nomination de Pierre BERTHAUD « DTR », le Lundi 20 Septembre 2021.

FC BORDS DE SAONE : Courriel du 24/09/2021 : Armand GARRIDO : Arrêt de toute fonction dans le Club du FC BORDS DE SAONE, à partir du 24/09/2021.

FC BORDS DE SAONE : Courriel du 24/09/2021 : M. CHALAMEL Anthony désigné Entraîneur responsable Seniors R2.

FC ST ETIENNE : Demande exceptionnelle de déblocage de licence en faveur de OUERTANI Amor (Demande d'aide FAFA).

Attendu que la demande d'aide FAFA dépend de l'enregistrement de la licence liée au contrat de travail, et que M. OUERTANI s'est inscrit à la FPC des 22 et 23 Octobre 2021 ; La Commission accorde la dérogation exceptionnelle.

DÔMES SANCY FOOT : Courriel du 13/09/2021 : information sur la situation de l'entraîneur principal M. BODEAU Stéphane en Seniors R3.

US. SUCS ET LIGNON : Courriel du 13/09/2021 : demande de dérogation pour détention simultanée de licence Technique Régionale et de licence Arbitre (Art 64).

PREAMBULE

Approbation du procès-verbal du 16 Août 2021 :

Le procès-verbal de la C.R.S.E.E.F. de la réunion du 16 Août 2021 est approuvé.

SECTION STATUT

2 / Demandes de dérogation :

AJ IRIGNY VENIERES (R2 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. THAY Beusat reçue le 24/09/2021.

Considérant que M. THAY Beusat, titulaire d'aucun diplôme, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Module Initiation, Module entraînement et FSALB certifié) pour entraîner l'équipe Seniors de AJ IRIGNY VENIERES, évoluant en R2 Futsal ; Attendu qu'il s'est inscrit à la formation initiation ;

La dérogation ne pourra être accordée qu'à l'inscription effective au module entraînement, et sous réserve de son inscription et de sa participation effective à la formation initiation, à la formation entraînement, et à la certification du Futsal de Base.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

ES NORD DROME (Régional 2 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. Simon CESA reçue le 26/09/2021.

Considérant que M. Simon CESA, titulaire du module U20 Seniors et U19, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R2 Féminines ;

Attendu qu'il s'est engagé par écrit à effectuer la certification CFF3 au cours de la saison 2021-2022. La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Simon CESA puisse encadrer l'équipe évoluant en R2 Féminines de l'ES NORD DROME (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) ;

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, ainsi qu'à son inscription et à sa participation effective à la certification du CFF3 au cours de la saison 2021/2022.

VELAY FC (2) (R3 Poule B) : Demande de dérogation en faveur de M. Alexandre BERTRAND reçue le 10/09/2021.

Considérant que M. Alexandre BERTRAND n'est titulaire d'aucun diplôme, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Modules U19 et U20 Seniors et Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3.

Attendu que M. Alexandre BERTRAND est en Formation BMF, cette saison 2021.2022 ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Alexandre BERTRAND puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 Poule A de VELAY FC (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la formation BMF au cours de la saison 2021-2022.

AS MARTEL CALUIRE (2) (R1 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. Vattana THAY reçue le 23/09/2021.

Considérant que M. Vattana THAY est titulaire des modules Futsal découverte et Perfectionnement, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (FSALB certifié) pour entraîner l'équipe seniors de l'AS MARTEL CALUIRE évoluant en R1 Futsal.

Attendu qu'il s'est engagé par écrit à effectuer la certification du Futsal de Base au cours de la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Vattana THAY puisse encadrer l'équipe Seniors Futsal de l'AS MARTEL CALUIRE évoluant en R1 (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la certification du Futsal de Base avant la fin de la saison 2021-2022.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

O. DE VALENCE (U18 R1 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de Mme MEIRELES Andreia reçue le 19/08/2021.

Considérant que Mme Andreia MEIRELES est titulaire du CFF1 et CFF2, elle ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Modules U19 et U20 Seniors et Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R2 Féminines ;

Attendu que Mme Andreia MEIRELES s'est engagée par écrit à s'inscrire à la formation des modules U19 et U20 Seniors ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2020-2021 afin que Mme Andreia MEIRELES puisse encadrer l'équipe évoluant en U18 Féminines de l'O. DE VALENCE (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à son inscription et à sa participation effective à la formation et à la certification du CFF3 au cours de la saison 2021/2022.

AS ST GENES CHAMPANELLE (R3 Poule A) : Demande de dérogation en faveur de M. Nicolas PINEL reçue le 27/08/2021.

Considérant que M. Nicolas PINEL est titulaire de l'Initiateur 1, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Modules U19 et U20 Seniors et Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3.

Attendu que M. Nicolas PINEL s'est engagé par écrit à s'inscrire aux modules U19 et U20 Seniors et à la certification du CFF3 durant la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Nicolas PINEL puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 Poule A de l'AS ST GENES CHAMPANELLE (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à son inscription et à sa participation effective à la formation et à la certification du CFF3 au cours de la saison 2021-2022.

AC AUZON AZERAT (Régional 2 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. Guillaume ROCHE reçue le 28/08/2021.

Considérant que M. Guillaume ROCHE est titulaire des modules U19 et U20 Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R2 Féminines ;

Attendu qu'il s'est inscrit à la certification CFF3, au cours de la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Guillaume ROCHE puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R2 Féminines, de l'AC AUZON AZERAT (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, ainsi qu'à la participation effective à la certification du CFF3, au cours de la saison 2021-2022.

EVS GENAS AZIEU (Régional 2 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. ANDREANI Vincent reçue le 31/08/2021.

Considérant que M. Vincent ANDREANI est titulaire du CFF1 et CFF2, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Modules U19 et U20 Seniors et Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R2 Féminines ;

Attendu que M. Vincent ANDREANI s'est inscrit à la formation des modules U19 et U20 Seniors ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2020-2021 afin que M. Vincent ANDREANI puisse encadrer l'équipe évoluant en R2 Féminines de l'EVS GENAS AZIEU (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la formation et à la certification du CFF3 au cours de la saison 2021/2022.

LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (Régional 2 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. Loïc GUILLON reçue le 02/09/2021.

Considérant que M. Loïc GUILLON n'est titulaire d'aucun diplôme, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Modules U19 et U20 Seniors et Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R2 Féminines ;

Attendu que M. Loïc GUILLON s'est inscrit à la formation des modules U19 et U20 Seniors ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2020-2021 afin que M. Loïc GUILLON puisse encadrer l'équipe évoluant en R2 Féminines du PUY FOOT 43 AUVERGNE (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la formation et à la certification du CFF3.

AS ALGERIENNE VILLEURBANNE (R3 Poule H) : Demande de dérogation en faveur de M. Mourad GHEDIRI reçue le 02/09/2021.

Considérant que M. Mourad GHEDIRI est titulaire des modules U19 et U20 Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3.

Attendu qu'il s'est inscrit à la certification CFF3, au cours de la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Mourad GHEDIRI puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 Poule H, de l'AS ALGERIENNE DE VILLEURBANNE (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, ainsi qu'à sa participation effective à la certification du CFF3, au cours de la saison 2021-2022.

VIE ET PARTAGE (R2 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. Younes ZEBBAR reçue le 07/09/2021.

Considérant que M. Younes ZEBBAR est titulaire du module Futsal découverte, et Perfectionnement, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (FSALB certifié) pour entraîner l'équipe seniors de VIE ET PARTAGE évoluant en R2 Futsal.

Attendu qu'il s'est engagé par écrit à effectuer la certification du Futsal de Base au cours de la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Younes ZEB-BAR puisse encadrer l'équipe Seniors Futsal de VIE ET PARTAGE évoluant en Futsal R2 (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de son inscription et de sa participation effective à la certification du Futsal de Base avant la fin de la saison 2021-2022.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

MOULINS FOOT 03 AUVERGNE (U18 R1) : Demande de dérogation en faveur de M. Mickael WOLSKI reçue le 08/09/2021.

Considérant que M. Mickael WOLSKI, titulaire d'aucun diplôme, et en Formation BEF en 2021/2022, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Modules U13 et U15 et Certification CFF2) pour encadrer l'équipe qui évolue en U18 R1 ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Mickael WOLSKI puisse encadrer l'équipe évoluant en U18 R1, de MOULINS FOOT 03 AUVERGNE (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

CALUIRE FUTSAL FC (R1 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. David CLAUDIN reçue le 17/08/2021.

Considérant que M. David CLAUDIN est titulaire des modules Futsal découverte et Perfectionnement, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (FSALB certifié) pour entraîner l'équipe seniors de CALUIRE FUTSAL FC évoluant en R1 Futsal.

Attendu qu'il s'est engagé par écrit à effectuer la certification du Futsal de Base au cours de la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. David CLAUDIN puisse encadrer l'équipe Seniors Futsal du CALUIRE FUTSAL CLUB évoluant en R1 (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la certification du Futsal de Base avant la fin de la saison 2021-2022.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

FOOT 3 RIVIERES (Régional 2 Féminines) : Demande de dérogation en faveur de M. Stéphane FERRI reçue le 10/09/2021.

Considérant que M. Stéphane FERRI n'est titulaire d'aucun diplôme, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Modules U19 et U20 Seniors et Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en Seniors R2 Féminines ;

Attendu que M. Stéphane FERRI s'est inscrit à la formation des modules U19 et U20 Seniors ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Stéphane FERRI puisse encadrer l'équipe évoluant en R2 Féminines de FOOT 3 RIVIERES (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions ainsi qu'à sa participation effective à la formation et à la certification du CFF3 avant la fin de la saison 2021/2022.

SUD AZERGUES FOOT (R2 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. TEIXEIRA PIRES Mickael reçue le 12/09/2021.

Considérant que M. TEIXEIRA PIRES Mickael, titulaire des modules Initiation et Entraînement, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (FSALB certifié) pour entraîner l'équipe Seniors de SUD AZERGUES FOOT, évoluant en R2 Futsal ;

Attendu qu'il s'est inscrit à la certification du FSALB ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. TEIXEIRA PIRES Mickael puisse encadrer l'équipe Seniors de SUD AZERGUES FOOT évoluant en R2 Futsal

(article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la certification du Futsal de Base au cours de la saison 2021/2022.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES (R2 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. BERTHOD Alexandre reçue le 14/09/2021.

Considérant que M. BERTHOD Alexandre, titulaire des modules Initiation et Entraînement, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (FSALB certifié) pour entraîner l'équipe Seniors de FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES, évoluant en R2 Futsal ;

Attendu qu'il s'est inscrit à la certification FSALB ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. BERTHOD Alexandre puisse encadrer l'équipe Seniors de FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES évoluant en R2 Futsal (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la certification du Futsal de Base au cours de la saison 2021/2022.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

AM. C. CREUZIER LE VIEUX (R3 Poule A) : Demande de dérogation en faveur de M. Guillaume JACQUET reçue le 12/08/2021.

Considérant que M. Guillaume JACQUET est titulaire des modules U19 et U20 Seniors, il ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Certification CFF3) pour encadrer l'équipe qui évolue en seniors R3.

Attendu qu'il s'est engagé par écrit à effectuer la certification CFF3, au cours de la saison 2021-2022.

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. Guillaume JACQUET puisse encadrer l'équipe Seniors évoluant en R3 Poule A, du AM. C. CREUZIER LE VIEUX (Article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, ainsi qu'à sa participation effective à la certification du CFF3 au cours de la saison 2021-2022.

AS CLERMONT ST JACQUES FOOT (R1 Poule B): Demande de dérogation en faveur de M. LAISSAOUI Zouhayr, reçue le 30/08/2021.

Considérant que M. Zouhayr LAISSAOUI, titulaire des CFF1 et CFF2, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (BEF a minima) pour encadrer l'équipe Seniors de l'AS CLERMONT ST JACQUES FOOT évoluant en R1 ;

Attendu que M. Zouhayr LAISSAOUI participe à la formation BEF pour la saison 2021-2022, la Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022, afin que M. Zouhayr LAISSAOUI puisse encadrer l'équipe Seniors de l'AS CLERMONT ST JACQUES FOOT, évoluant en R1 (l'article 12.3.c du statut fédéral).

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions, ainsi qu'à sa participation effective à la certification du BEF au cours de la saison 2021/2022.

FC VAULX EN VELIN (R2 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. M'BAREK Salah reçue le 15/09/2021.

Considérant que M. M'BAREK Salah, titulaire des modules Initiation et Entraînement, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (FSALB certifié) pour entraîner l'équipe Seniors du FC VAULX EN VELIN, évoluant en R2 Futsal ;

Attendu qu'il s'est inscrit à la certification du FSALB ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. M'BAREK Salah puisse encadrer l'équipe Seniors du FC VAULX EN VELIN évoluant en R2 Futsal (article 5.3 du

Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la certification du Futsal de Base au cours de la saison 2021/2022.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

GOAL FUTSAL CLUB (R2 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. VOUAGNER Thomas reçue le 17/09/2021.

Considérant que M. VOUAGNIER Thomas, titulaire d'aucun diplôme, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (Module Initiation, Module entraînement et FSALB certifié) pour entraîner l'équipe Seniors de GOAL FUTSAL CLUB, évoluant en R2 Futsal ;

Attendu qu'il s'est inscrit aux modules Initiation et Entraînement et à la certification du FSALB ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. VOUAGNIER Thomas puisse encadrer l'équipe Seniors de GOAL FUTSAL CLUB évoluant en R2 Futsal (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la formation initiation, à la formation entraînement, et à la certification du Futsal de Base au cours de la saison 2021/2022.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

FUTSAL CLUB DU FOREZ (R2 Futsal) : Demande de dérogation en faveur de M. SAYAD Kemille reçue le 17/09/2021.

Considérant que M. SAYAD Kemille, titulaire des modules Initiation et Entraînement, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (FSALB certifié) pour entraîner l'équipe Seniors de FUTSAL CLUB DU FOREZ, évoluant en R2 Futsal ;

Attendu qu'il s'est inscrit à la certification du FSALB ;

La Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2021-2022 afin que M. SAYAD Kemille puisse encadrer l'équipe Seniors de FUTSAL CLUB DU FOREZ évoluant en R2 Futsal (article 5.3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football) sous réserve de sa participation effective à la certification du Futsal de Base au cours de la saison 2021/2022.

La Commission indique que la portée de la dérogation est conditionnée au maintien de l'éducateur dans ses fonctions.

Suivi de dossiers :

Suite à la décision du COMEX du 6 Mai 2021, les dispositions suivantes seront appliquées pour la saison 2021/2022 :

La dérogation peut être de nouveau accordée à condition de la redemander pour le même éducateur. Si elle concerne un autre éducateur, il sera fait application de l'article 12-3-a-c du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football

3 / Obligations d'encadrement :

Attention : nouvelles obligations d'encadrement en 2022/2023

Suite à l'accord du Conseil de Ligue du Samedi 29 Mai 2021, les obligations applicables pour la saison 2021-2022 seront les mêmes que celles des saisons 2019-2020 et 2020.2021 (CFF2 pour les championnats régionaux de jeunes R1).

STATUT FEDERAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL		
Niveau	Diplôme (à minima)	Divers
R1	BEF	Contrat CDI ou CDD
R2	BEF	
STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS DE FOOTBALL		
R3	CFF 3	
R1 Jeunes	CFF 2	
R1 et R2 Féminines Seniors et U18	CFF 3	
Futsal R1 et R2	Futsal Base	

La Commission encourage toutefois les clubs ayant des équipes jeunes concernées par les obligations ci-dessus ou susceptibles de l'être pour les saisons futures, à vérifier que leurs éducateurs possèdent les diplômes requis et, le cas échéant, à les inscrire en formation **dès que possible**, afin qu'ils répondent aux obligations du statut régional des éducateurs lors de leur mise en application.

4/ Obligations d'encadrement et désignations :

- **Courriers / courriels reçus.**

5 / Présence sur le banc :

AS DOMERATOISE (R3) : reçu le 8 Septembre 2021 – M. FALL Cheik absent les 11, 18, 25/09 en attente de régularisation de sa Formation Continue (les 25 et 26 Septembre 2021).

AS VARENNES (R3) : reçu le 10 Septembre 2021 – M. PUZENAT Jimmy absent (journée du 12/09/2021).

FC LYON (R1 Poule C) : reçu le 03/09/2021 – M. GIRARD Sébastien remplacera M. HIMA Yacine jusqu'à régularisation FPC, de ce dernier.

FC ESPALY (R1 Poule A) : reçu le 17/09/2021 - M. JUBAN remplace M. VIGIER (Journée du 11/09/2021).

FC RHONE VALLEE (R1 Poule B) : reçu le 17/09/2021- BRUNEL Philippe remplacera CHOPPICK Herbert jusqu'à régularisation FPC, de ce dernier.

ALF Futsal (R2 Futsal) : reçu le 18/09/2021 - M. THOLLON Vincent remplace M. VALVERDE Santiago (Journée du 19 Septembre 2021).

6 / Formation continue :

La Commission invite les clubs, les entraîneurs et éducateurs à prendre connaissance des nouvelles modalités du plan fédéral de Formation Professionnelle Continue (article 6 du Statut Fédéral).

➤ Courriers / courriels reçus.

T. ASSELOOS : Courriel du 07/09/2021 : Réception de la liste d'exemption des Educateurs, membres de l'Equipe Technique Départementale du District de l'Allier.

- Liste des Educateurs ayant participé à la FPC des 25 et 26 Septembre 2021 à COURNON (63) :

- BERVAS Marc (US MONT BLANC PASSY ST GERVAIS)	2578621554
- BOUTEILLER Christophe (O. DE BELLEROCHE)	2538620633
- CHANTELAUZE Stéphane (CS PONT DU CHATEAU)	520379320
- CHARRIER Richard (ROANNAIS FOOT 42)	2520252058
- FALL Cheikh (AS DOMERATOISE)	821835447
- GRAND Jérôme (FC DE L'ARZON)	500718043
- IDMONT Julien (FC VEYLE SAONE)	2519401294
- JULLY Guillaume (R.C. VICHY)	820580437
- MARTIN Elise (ESP. CEYRATOISE)	2548309944
- MONTEL Pierre Donat (US DE MESSEIX BOURG LASTIC)	520290952
- PAYS Mickael (ESP CEYRATOISE)	510615674
- POSSETTI Nicolas	2520521838
- TAFER Abdelaziz (GRENOBLE FOOT 38)	2538633246
- VINCENT Thierry (FC RIOMOIS)	520657365

➤ La Commission informe les éducateurs suivants qu'ils sont en infraction avec leur obligation de formation professionnelle continue et que leur licence ne sera pas délivrée tant qu'ils n'auront pas effectué une session **complète** :

- BEAL Henrick (ES DE VEAUCHE)	2511136675
- BERTRAND Eric (AS CRAPONNE)	2558623901
- BEY Bruno (BF SPORTS INTERNATIONAL)	560913278
- BOSSY Stéphane (ARTAS CHARENTONAY FC)	2520243096
- BOUCHET Patrice (FC CHABEUILLOIS)	2520518756
- BOURECHAK Hamid (ST MARTIN D'HERES FC)	2538657293
- CARENZI Didier (FC SEYSSINS)	2500580594
- CATARSI Alessandro (FC CHAPONNAY MARENNES)	2339985811
- CHOPPICK Herbert (RHONE VALLEES FC)	2510953783
- COULIBALY Abdoulaye (ES DE VEAUCHE)	1012146401
- DERDERIAN Norvan (FC LIMONEST DSD)	2578628699
- DESSAIGNE Fabrice (AS MISERIEUX TREVoux)	2519400914
- DEYRIeux Guillaume (FC BORDS DE SAONE)	2519432989
- DIAFERIA Michael (GRENOBLE FOOT 38)	2519434382
- DUBOURGUAIS Ulrich (FC DOMBES BRESSE)	2529424959
- DUCOGNON Philippe (US MEYZIEU)	2511422213
- EZQUERRA Christophe (AS LA SANNE ST ROMAIN)	1411078917
- FLAUTO Sylvain (FC RHONE VALLEES)	2500013061
- FRANCO Julien (FC LIMONEST)	2020767271

- FRISON Mathieu (FC VAL LYONNAIS)	2543292716
- GARCIA Rémy (O. VALENCE)	2508672338
- GEORGES Olivier (VENISSIEUX FC)	540919705
- GIROUIN Thierry (O. VALENCE)	2520245451
- GONTHIER Thibaut (ES DE MANIVAL A ST ISMIER)	2538637673
- HIMA Yacine (FC LYON FOOTBALL)	2529409071
- IFOUZAR Zakari (LE CHATON F. ESTRABLIN)	2520244977
- KEIFLIN Loïc (AM. S. DE DIEMOZ)	2548629321
- LACROIX Pascal (OC D'EYBENS)	2538641336
- LAOMEDON Jean Claude (CS DE VOLVIC)	510270179
- LAURENZANA Teddy (SC ST POURCINOIS)	1916820787
- LEGROS Cyril (FC COTE ST ANDRE)	2500710378
- LESSIG Jonathan (SPORTING CLUB DE LYON)	1539582198
- LOIZZO Hervé (ST MARTIN D'HERES FC)	2511138303
- MARTIN Stéphane (STE S. ALLINGES)	2520248247
- MATE Sébastien (SPORTING CLUB DE LYON)	2328080836
- MEKKAOUI Sofiane (SPORTING CLUB DE LYON)	2508674274
- MESSAI Faouzi (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2538631647
- MILOUDI Salah Edine (SPORTING CLUB DE LYON)	2578626765
- MOHAMED SBA M'Hamed (FC VENISSIEUX)	2568617874
- MUNIER Jean Michel (F.C. EYRIEUX EMBROYE)	2518695720
- OUERTANI Amor (FC ST ETIENNE)	2544118929
- PATISSIER Franck (ROANNAIS FOOT 42)	2500551816
- PERRIN Michel (O. ST ETIENNE)	2568630809
- POLSINELLI Olivier (US EST LYONNAIS FOOT)	2510948205
- PORTIER Isabelle (CS AMPHION PUBLIER)	2520544696
- RANCE Anthony (FC CHAMALIERES)	520923676
- ROCHETTE Florian (AS CHADRAC)	538212354
- SENOUSSI Belgacem (C. OM ST FONTS)	2529423977
- SYLLA Idrissa (AS DOMERATOISE)	2544723976
- TAFER Abdelaziz (GRENOBLE FOOT 38)	2538633246
- VACHER Romain (FC PONTCHARRA ST LOUP)	2508660218
- VACHON Eddie (FC COURNON D'AUVERGNE)	520291758

➤ Les éducateurs suivants doivent obligatoirement effectuer leur formation continue au cours de la saison 2021/2022 :

- AFELLA Abdallah (GAND O. AVENIR LOIRE F.)	2578615486
- ALKACHEV Samuel (AS DE BARBERAZ)	2543856557
- ALLEX BILLAUD Gerald (A.S. ST PRIEST)	2520232804
- ALLIBERT Steve (US ANCONE)	2558621571
- ALLOUCHE Abdeslem (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2500559928
- ANDRADE CORTEZ Erwin (ET. S. VIRY)	2546446099
- ANGLADE Nicolas (A. POUR ANIMATION CS. ST VIDAL)	538201482
- ARAFA Abdessalem (AIX FC)	2543955566
- ARDHUIN Martin (FC BOURGOIN JALLIEU)	2558619652
- BAMBA Abdoul Kharyme (AS THONON)	200400671
- BARRIERE Arthur (FC BOURGOIN JALLIEU)	2508676764
- BAUDRIER Nicolas (O. DE VALENCE)	2519429837
- BENABDALLAH Soufiane (AS ECULLY F.)	2538650287
- BENGUERNANE Karim (FC DU NIVOLET)	2520430201
- BERGAM Hassan (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2578642092
- BERNARD Julien (TEGG FC)	2519428095

- BERNARD Kelly (VALLEE DU GUIERS F.C.)	2528703038
- BERNARD Sébastien (F.C. DOMBES BRESSE)	2520522405
- BERRAK Ali (PLASTICS VALLEE FC)	1324017605
- BERROUKECHE Mehdi (AC RIPAGERIEN)	2598626085
- BERTHET Alban (HTE BREVENNE F)	2520429490
- BLANC Delphine (O. LYONNAIS)	2538658865
- BONCHE Pierre (ENT JEUNES LOIRE MEZENC)	538205650
- BONNEFOND Anthony (A.S. CHAVANAY)	2558618473
- BOTTE Gerald (U.S. PONTOISE)	2599860444
- BOUDIER Sylvain (TEGG FC)	1320306379
- BOUJEAT Jérôme (US LA MURETTE)	2520520359
- BOULEE Dimitri (FBBP 01)	2543418191
- BOURGEOIS Samuel (US CREYS MORESTEL)	2510480889
- BOURNEL Maxime (AS MONTFERRANDAISE)	520923223
- BOYER Christophe (US FEILLENS)	811062020
- BRAULT Patrice (US LA MURETTE)	2568641197
- BROC Stéphane (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2510473247
- BROCHE Christian (FC DE HAUTE TARENTEISE)	2520235794
- BRUNIN Mathieu (FC CLUSES)	851817203
- BRUYAS William (AIX F.C.)	2500554560
- BURGIO Sylvain (SAINT CHAMOND FOOT)	2520432714
- BURNET Aurélien (FC LA SEMINE CHENE)	2538662126
- BURNICHON Gérard (FC D'ECHIROLLES)	2520428468
- CAMPION Tony (FBBP 01)	1646015750
- CAPUANO Jérémy (RHONE SUD F.C.)	2510947772
- CARPENTIER Freddy (AS CANCOISE VILLEVOCANCE)	1931149801
- CASSET Cedric (AS ST PRIEST)	2548626735
- CASTAN Thierry (FC D'ANNECY)	370516139
- CAUNDAY Kevin (ENT. S. LANFONNET)	2520350103
- CERF Ludovic (O. NORD DAUPHINE)	2519421720
- CHAHBOUN Adil (FC TRICASTIN)	1756210637
- CHALAMEL Anthony (FC BORDS DE SAONE)	2529408947
- CHANEL Jean Sébastien (O. SUD REVERMONT 01)	2599864850
- CHAPPELON Baptiste (ANDREZIEUX BOUTHEON FC)	2518677029
- CHARANCE Luc (US CULOZ GRAND COLOMBIER)	2520229464
- CHARTIER Arnaud (AIN SUD)	560916120
- CHERITI Mohamed (CHASSIEU DECINES FC)	2548622587
- CHIRAT Ludovic (AS ST ETIENNE)	2529400440
- CHOPARD Bruno (R.C. TOURNON TAIN)	2501561046
- CILBRASI Dimitri (AS CLERMONT ST JACQUES FOOT)	560916921
- CLAIN Maxime (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2568612945
- CLAVELLOUX Pierre Claude (AS ST ETIENNE)	1926840127
- CLEMENT Thibaud (AIN SUD FOOT)	2568628225
- CLOZEL Nicolas (F.C. MUZOLAIS)	2568620826
- COGNET Eric (FOREZ DONZY F.C.)	2500537600
- COLLAS Kevin (O DE VALENCE)	2518687162
- COLLIAT Laurent (OC D'EYBENS)	2520230683
- COMMANDEUR Adrien (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2518683736
- COULIBALY Abdoulaye (AS ST ETIENNE)	1012146401
- CROZIER Felix (AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE)	2508670080
- CURT Alexis (FBBP 01)	2545898543
- CUYNAT Christophe (ASJ FOOTBALLEURS DOMENOIS)	2520250685
- DAOUADJI Samir (FEYZIN C. BELLE ET.)	2510956151
- DA SILVA MEIRELES Fernando (FC CHARVIEU CHAVA)	2560001842
- DAUBOURG Raphael (FC BRESSANS)	2538625813

- DAVID Jean-Charles (CLERMONT FOOT 63)	538219175
- DE JESUS Kevin (AS ST ETIENNE)	2328118722
- DE MARIO VAROLA Nicolas (FC D'ANNECY)	2518699285
- DE MICHELIS Vincent (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	1092117085
- DEHIMAT Samir (AS ST PRIEST)	2528700236
- DEPERRAZ Vincent (A.S. DE MONTREAL LA CLUSE)	2598638958
- DESBIOLLES Eric (FC D'ANNECY)	2529416109
- DESBRUN Thomas (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2529412810
- DESGARDINS Renaud (US REVENTINOISE)	2519403230
- DI PALMA Sébastien (O. ST GENIS LAVAL)	2548611603
- DIAW Serigne (U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS)	520290834
- DIB Sofiane (CLUSES SCIONZIER FC)	2528719986
- DJELLAL Karim (FC D'ECHIROLLES)	2520250722
- DJOUAHRA Yanis (SPORTING NORD ISERE)	2588627606
- DUBUCQ Quentin (F. SUD GESSIEN)	2543398980
- DUBUIS Mathieu (AS DE MONTCHAT LYON)	2528701059
- DUCHALET Marion (S.A. THIernois)	2545498829
- DUCHEMANN Melissa (FCO DE FIRMINY INSERSPORT)	1726242455
- DUFRAISE Patrice (FC CHAMALIERES)	538208685
- DULAC Damien (C.S. NEUVILLOIS)	2508664371
- DUMAS Grégory (GOAL)	2548625276
- DURANTET Jean-Michel (ROANNAIS FOOT 42)	2520231015
- DURON Fabien (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	538214656
- DUSSOLIER Jérémie (O. LYONNAIS)	1002145649
- DUSSUD Thierry (FC LOIRE SORNIN)	2520350411
- ELZEARD DE ST SYL Michael (RC DE VICHY)	538202885
- EMPEREUR Yoann (FC D'ANNECY)	2520429774
- EYMARD Jeremie (CONDRIEU FC)	2578622361
- FALCOZ Nicolas (CA MAURIENNE)	2519405158
- FARAMAZ Franck (US ANNECY LE VIEUX)	200408335
- FAUVEY Jules (AS ST ETIENNE)	838415817
- FAVERJON Marc (FOOTBALL EN MONT PILAT)	2520346158
- FAVERO Stéphane (US CREYS MORESTEL)	2520246462
- FEDRIGO Thomas (FC D'ANNECY)	811326947
- FENAZI Fahmi (FC D'ANNECY)	2520350119
- FERES Jeremy (RETOURNAC SP.)	2543867232
- FERNANDEZ Stephane (F. C. SUD OUEST 69)	2520229125
- FIGUERAS Xavier (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF)	2578611181
- FLEURY Guillaume (US FEILLENS)	2568629859
- FOREST Ludovic (US SANFLORAINE)	520357758
- FRANCOIS SAUNIER Arthur (FC VILLEFRANCHE)	2543774667
- FRANCON Nicolas (US ISSOIRE A. DU MAS)	560914771
- FRASCA Nathalie (SPORTING NORD ISERE)	2578620327
- FREISSEIX Aurélien (A.S. DE MONTREAL LA CLUSE)	1119308510
- GAFFIE Michel (AS ST JUST ST RAMBERT)	2529403198
- GAILLARD Cyril (US ANNECY LE VIEUX)	2558627662
- GAY François (RIORGES FC)	2520244089
- GELARD Eric (CLERMONT FOOT 63)	500350415
- GENESTOUX David (MONTLUCON FOOTBALL)	540919705
- GONCALVES Christophe (FRATERNELLE AM LE CENDRE)	520087634
- GOUJON Corentin (VENISSIEUX FC)	2518677878
- GOUSSE Nicolas (FC D'ANNECY)	2267713616

- GRANGE Aurélien (O.ST ETIENNE)	2543665726
- GRANGE Bernard (AS ST ETIENNE)	2578610752
- GRANTURCO Stéphane (AS ST PRIEST)	2510463821
- GRAS Nicolas (FC D'ECHIROLLES)	2538661340
- GRAVA Franck (AIN SUD FOOT)	2500536521
- GRILLON Sébastien (CLERMONT FOOT 63)	1020385892
- GRIZARD Quentin (ENT. JEUNES LOIRE MEZENC)	550912427
- GUICHARD Jérôme (O. ST GENIS LAVAL)	2510696914
- GUILLOT Clément (FC ST CYR COLLONGES)	2588639763
- HAFID Kamel (CS AMPHION PUBLIER)	2520430059
- HALICKY Yoan (CS VIRIAT)	2519406900
- HANUS Guy (CEBAZAT SP.)	550915551
- HARMAND Sébastien (TEGG FC)	320546772
- HARRACHE Kamal (US MAJOLAINE MEYZIEU)	2518675118
- HARRAGUIA Aziz (US DU MONT BLANC PASSY)	2510697688
- HARRISON Steeven (MOULINS YZEURE FOOT 03)	2127566747
- HASNI Khaled (ESP. CEYRATOISE)	1756220428
- HASSAINE Majid (AM LAIQ MIONS)	2511129617
- HASSAINE Majid (AM. LAIQ. MIONS)	2511129617
- HEL Sébastien (AS DU LAC BLEU)	1637107501
- HENRY Antoine (US CHATTOISE)	480612629
- HOUNA Kamel (CHAMBERY SAVOIE FOOT)	1731013151
- HRAOUBIA Ramzi (ENT. DU RACHAIS)	2568631021
- HUMBERT Maxime (FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES)	2598638134
- IKEMEFUNA OLISA Anthony (S.C. CRUASSIEN)	2543354342
- IMPROTA Antonio (A.S. VER SAU)	2520229025
- INNECCO Patrick (FC AUBIEROIS)	520380144
- JALLET Christophe (LAPALISSE AA)	538207720
- JARROUX Johann (CSA POISY)	2520525396
- JASPERO Fabien (VENISSIEUX F.C.)	2588643477
- JOLIVET Yvan (U.S. BRIOUDE)	538204481
- JOTTEUR Pauline (US VALLEE JABRON)	2598625289
- JOUANNY Cedric (CS DE VOLVIC)	538202725
- JOUD Corentin (AS DU DOLON)	2508665145
- JUBAN Mickael (FC ESPALY)	538201495
- KARILAOS Nicolas (GOAL FUTSAL CLUB)	2519427816
- KERNAFI Rayane (CASCOL)	2546076689
- KORKMAZ Koncagul (FC VILLEFRANCHE)	2545509663
- KOSSINGOU Eric (CO CHATEAUNEVOIS)	2588641850
- LA PIETRA Laurent (FC LYON)	2548615448
- LAFOREST Mathias (F.C. VILLEFRANCHE)	2543888285
- LAGRANGE Morgan (AS MONTFERRANDAISE)	520806604
- LANGERON Martin (JONQUILLE S REIGNIER)	2548635250
- LAOUAR Houcine (FC D'ECHIROLLES)	2520434311
- LASSALLE Yoann (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2543011815
- LAZZAROTTO Frederic (FC LA TOUR ST CLAIR)	2520250898
- LAURCIE Nicolas (AS MONTFERRANDAISE)	538203044
- LAURENT Patrick (US GIEROISE)	2538662396
- LAVAL Christophe (AS CRAPONNE)	2520231549
- LAVIGNE Fabien (AS PORTUGAISE VALENCE)	2520241904
- LAVIGNE Lionel (CERC. S. ARPAJONNAIS)	538214350
- LE DUAULT Mickael (CS MEGINAND)	2508666357
- LE ROUX José (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF)	2210624626
- LEMBOUCHER Isabelle (US VETRAZ MONTHOUX)	2510086716

- LECONTE Bertrand (FC DU NIVOLET)	2529400046
- LECOQ Guillaume (FC VOIRON MOIRANS)	2568626898
- LEFEVRE David (US.S. REVENTINOISE)	2500705828
- LENZI Mathieu (US SEMNOZ VIEUGY)	2520429874
- LORI Valentin (SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013)	2519419157
- LORILLO Jean-Marie (ST CHAMOND FOOT)	2538652350
- LUCAS Pierre Alexandre (ET. S. FILLINGES)	1020667626
- LYCZYNSKI Mariavah (F.C. DE FONTAINES)	2578634362
- MACHELART Xavier (FC DE LA VALDAINE)	2519411890
- MADONI Ugo (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2398035605
- MAES Jonathan (US FEURS)	2418328110
- MAGNIER Jérémy (LEMPDES SP.)	2544512918
- MAKHLOUF Ahlali (AM. LAIQ. MIONS)	2546207227
- MANAS Romuald (AIN SUD FOOT)	2519439731
- MANDES Norbert (US GRAND MONT LA BATHIE)	2520252992
- MANIFICAT Fabien (MONTMELIAN A)	2508691964
- MANSER Karim (US ANNEMASSE)	2519409756
- MARGOTTAT Michael (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2548620208
- MARTIN Cyril (US LA MURETTE)	2598614395
- MARTINET Frederic (RC VICHY)	520461461
- MARTINEZ Cyrille (U. MONTILIENNE S.)	2520352620
- MARTINS Raoul (US PONTOISE)	2520521422
- MATHIEU Cedric (F.C. VELAY)	520462881
- MATHIEU Cedric (VELAY F.C.)	520462881
- MATS Christophe (TEGG FC)	2598611547
- MAURICE David (FC VERSOUD)	2510946499
- MAURIELLO Rafael (FC ANNONAY)	2548618716
- MELOUAH Rafike (FC VILLEFRANCHE)	2520352685
- MERCIER GALLAY Victor (TEGG FC)	2588636883
- MIECH Bertrand (ESP. CEYRATOISE)	570913323
- MOHAMED SBA M'Hamed (VENISSIEUX FC)	2568617874
- MOLLON Romain (ESB. FOOTBALL MARBOZ)	1806528295
- MONBOBIER Christophe (O. SALAISE RHODIA)	2500554076
- MONFRAY Stéphane (F.C. LA SEVENNE)	2538647276
- MONTEIRO Eric (GRENOBLE FOOT 38)	2500547503
- MOREAU Damien (MONTLUCON FOOTBALL)	590000221
- MOREAU Jacques Antoine (ACS MOULINS FOOTBALL)	538212582
- MOREIRA Francisco (FC ST ETIENNE)	2543730617
- MOULAY Karim (CS MEGINAND)	2510698977
- MOULIN Florent (HAUT LYONNAIS)	420751007
- MOUTIEV Tamerlan (LYON LA DUCHERE)	2547214017
- MOUTOUSSAMY David (ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.)	2519412844
- MPOSA GONDA Edgar (SUD CANTAL FOOT)	2378039901
- MUGNIER Martin (GFA RUMILLY VALLIERES)	2598612546
- MZE Chamssoudine (GRAND OUEST ASSOCIATION LYO)	2578633741
- NAVAS Sébastien (E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER)	2558627010
- NAYAGOM Yvrin (FC CHARVIEU CHAVAGNEUX)	2520525258
- NEEL Pascal (SORBIERS LA TALAUDIERE F)	2520251542
- NICOULEAUD Thierry (LYON LA DUCHERE)	2520894612
- NOUGUE Herald (AIN SUD FOOT)	2588612265
- NOUVEL Pascal (F.C. CHABEUILLOIS)	2529422852
- PALISSE François (ES BOULIEU LES ANNONAY)	2520251491
- PATERI Thomas (ENT S. DE TARENTEISE)	2543221797

- PAUBEL Eric (AS ST LAURENTIN)	851810303
- PAYZAC Julien (LE PUY FOOT 43 AUVERGNE)	520290444
- PAZ AGUILAR Martin (LYON LA DUCHERE)	2545298863
- PEDREIRO Victor (FC CHAPONNAY MARENNES)	2500537311
- PELLETIER Sébastien (US FEILLENS)	2510956912
- PENANDO Stephane (FC CHAMALIERES)	520574810
- PERIE Franck (CERC S. ARPAJONNAIS)	1092116414
- PERNET Sigolène (FC VILLEFRANCHE)	2588633276
- PERNEY Julien (ENT DE TARENTOISE)	2027119020
- PERONI Anthony (F.C. VAREZE)	2519421706
- PERRET Benjamin (AS D'ATTIGNAT)	2598619701
- PERRET Renaud (YTRAC F.)	560918286
- PESSEMESE Jonathan (VELAY F.C.)	538211605
- PEZAIRE Pascal (US BLAVOZY)	520921896
- PIANTANIDA Stéphane (US DOLOMOISE)	1896526926
- PICOT Nathan (CHAMBERY SAVOIE FOOT)	2518676127
- PIERRON Vincent (ENT.S. REVERMONTAISE)	2518677210
- PIRES RODRIGUES André (AS MARTEL CALUIRE)	9602223888
- PITARD Julien (F.C. D'ANNÉCY)	2520525041
- PLACHOT Fabien (ACS MOULINS FOOTBALL)	538202053
- PLANCHE Karl (CHASSIEU DECINES FC)	2520237900
- PLOUVIN Mickael (FC VAREZE)	2518689996
- PONCET Michael (FC MEYS GREZIEU)	2519404539
- PONTVIANNE Alexandre (AS EMBLAVEZ VOREY)	540920457
- PRIMARD Raphael (ESB F. MARBOZ)	2520245898
- PULERI Christophe (ST PRIEST EN JAREZ)	2538621735
- QUIGNETTE Malou (TEGG FC)	2543652148
- RABAULT Sébastien (FC VILLEFRANCHE)	2578615100
- RABEYROLLES Marion (CLERMONT FOOT 63)	2543108040
- RAVEL Jérôme (SA THIernois)	520094144
- RAYNAUD Alexis (ACS MOULINS)	538211331
- REBOURG Andrew (AS THONON)	2528713230
- REURE Kevin (RC DE VICHY)	520923209
- REVEYRON Philippe (CLUB SPORTIF DE BELLEYS)	2598639133
- RIBES Eric (SC BOURGUESAN)	2520921359
- RIBEYRON Eddie (SAUVETEURS BRIVOIS)	580913360
- RICHAUD Christophe (A. VERGONGHEON ARVANT)	530911624
- RIFFAULT David (US EST LYONNAIS FOOT)	1011067309
- RIGAUD Adrien (HAUTE COMBRAILLE FOOT)	1172419133
- RIOLO Mathieu (DOMTAC FC)	2578630103
- RIOUX Nicolas (A.S. CRAPONNE)	2519416472
- ROBERT Didier (A. VERGONGHEON ARVANT)	510714135
- ROBINEAU Corentin (O. DE VALENCE)	2598626071
- RONGONI Paolo (O. LYONNAIS)	2545726982
- ROTH Mathieu (DOMTAC FC)	2519430354
- ROUMEAS Patrick (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2520244751
- SADIK Abd el fatah (AURILLAC FC)	1320592012
- SAINT LEGER Maxime (U.S. SANFLORAINE)	511378522
- SALMI Jaouad (ES DE VEAUCHE)	1846510282
- SAMATE Chek (VENISSIEUX FC)	2543512260
- SANCHEZ David (ET. S. CHILLY)	2510473520
- SAXEMARD Thierry (ET. S. FOISSIAT ETREZ)	811823145
- SCHONARD Nicolas (PLASTICS VALLEE F.C.)	2529423977
- SCOZZARI BAI0 (GOAL)	2548624417
- SERENA Jonathan (FC DE HAUTE TARENTOISE)	2548622443
- SEVESTRE Kévin (AC.S. MOULINS FOOTBALL)	520921322
- SIKORSKI Eric (AS NORD VIGNOBLE)	520919420

- SOUCHIERE Bruno (VELAY FC)	538208043
- SOUMAH Mohamed (OLYMPIC SATHONAY CAMP F.)	2598622305
- SYLVESTRE Matthieu (O. DE VALENCE)	2558615307
- TALON Lionel (HAUTS LYONNAIS)	1986833692
- THETIER Aymeric (ANDREZIEUX BOUTHEON F.C)	2520523212
- THOMAS Luc (US ECOTAY MOINGT)	2511136949
- TONIUTTI Valentin (DOMTAC FC)	2598641508
- TRAORE Ousmane (F.C. D'ECHIROLLES)	183100053
- TRAVERSAZ Remi (ENT. S. THIEZ)	2519408878
- TROPEA Graziano (CA MAURIENNE)	2510791126
- TURCANO Julien (FC VAULX EN VELIN)	2520434848
- TUREAU Sylvain (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	510715082
- VARTANIAN Thomas (EV. S. GENAS AZIEU)	2529415251
- VAZ DO REGO Stéphanie (ET. S. MEYTHET)	1272011759
- VERGER Romain (US PONTOISE)	2529415969
- VERNAUDON Sylvain (AS CHADRAC)	540920311
- VERNAY Damien (ROANNAIS FOOT 42)	2578628598
- VEYRIER Florent (O. SALAISE RHODIA)	2520241754
- VIAENE Baptiste (FC DU NIVOLET)	1152421554
- VIEIRA CORREIA Patrick (U.S. SEMNOZ VIEUGY)	2578616350
- VIGO Florent (US VALLEE DE L'AUTHRE)	500925482
- VIOLLET Benoit (MARIGNIER SPORTS)	2519402826
- VOCANSON Thibaut (F.C. ROCHE ST GENEST)	2598612344
- YAHY Mohamed (U.S. ANNECY LE VIEUX)	2520348135
- YASSINE Mehdi (FC CLERMONT METROPOLE)	2545607270
- YVES Matthieu (AURILLAC F.C.)	520657608
- ZACCARIA Jean Pierre (GRENOBLE FOOT 38)	2529407649
- ZAMBITO Gaëtan (F.C. VALLEE DE LA GRESSE)	2599864028
- ZANCHI Laurent (FC EPAGNY METZ TESSY)	1338801425
- ZOCCO Sandro (FC CHABEUILLOIS)	2510696028
- ZOU Jessy (FC LYON)	2528716700
- ZUBAC Vedran (US BEAUMONTOISE)	540914626

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Pôle formations : formations@laurafoot.fff.fr. Ou consulter le catalogue et le calendrier des sessions de formation professionnelle continue pour la saison 2021/2022, sur le site internet de la LAuRAFoot.

SECTION EQUIVALENCES

Dossiers validés (BEF) :

- FENAZI Fahmi (18/02/1976)

Dossiers refusés (BEF) :

- MASSE Gilles (22/09/1961) n'est pas titulaire du BEES 1.

Date prochaine C.R.S.E.E.F. : 08/11/2021 à 18 h 00.

Le Président,

D. DRESCOT

Le Secrétaire,

P. PEALAT